

CR du Conseil du 31 janvier 2017

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 31 janvier 2017 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés.

Régime indemnitaire – mise en place du RIFSEEP

Le régime indemnitaire dont bénéficient les agents de la Commune est considérablement simplifié à partir du 1^{er} janvier 2017, puisque ce ne sont pas moins de cinq primes différentes qui sont supprimées et remplacées par un dispositif unique et applicable à tous, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Personnel communal – mise en place du nouveau plan de formation

Le nouveau plan de formation du personnel communal applicable jusqu'à la fin de l'année 2018 précise le règlement applicable, ainsi que les droits et obligations de chacun des agents en la matière.

Budget primitif – anticipations budgétaires supplémentaires

Le Conseil municipal autorise une dépense d'un montant de 1008 € avant le vote du budget primitif pour la réalisation d'études préalables au programme de travaux de voirie 2017.

Court de tennis couvert – récupération de subventions

Le Conseil valide la proposition de remboursement de l'association Courcelles Tennis à la Commune pour un montant de 14 000 €, soit la somme des deux subventions que l'association a obtenu de la Fédération Française de Tennis pour la construction du complexe de tennis couvert.

Participation pour Voirie et Réseaux – restitution de trop perçus

La Commune a encaissé en 2012 deux participations pour voirie et réseaux dont le montant était calculé sur le coût prévisionnel des travaux d'extension de l'allée des Mésanges. Or, il s'avère après réception de l'opération que le coût définitif est moindre, le Conseil décide donc de restituer les surplus indument perçus aux riverains concernés.

Indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires au trésorier municipal

Suite à la fermeture de la trésorerie de Courcelles-Chaussy et au rattachement de Courcelles-Chaussy à la trésorerie de Vigy, le Conseil municipal demande au receveur municipal de fournir pour la durée du mandat des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, et fixe ses indemnités correspondantes au taux de 100 % du tarif fixé par arrêté interministériel.

Marché de modernisation de l'éclairage public – avenant de transfert

Suite à une réorganisation interne, la société SPIE transfère le marché en question de SPIE Est, titulaire actuel, à SPIE CityNetworks.

Attributions de subventions

Le Conseil municipal attribue 700 € de subvention à l'association Une Rose, un Espoir pour l'édition 2017 de sa manifestation caritative.